

VOTATION FÉDÉRALE DU 10 JUIN 2018

Non à une expérience hasardeuse et périlleuse pour notre économie !

L'initiative « Monnaie pleine », sur laquelle peuple et cantons s'exprimeront le 10 juin prochain, représente une attaque frontale contre notre système financier. Les PME et les ménages en paieraient sans doute le prix fort.

Les apprentis sorciers de la finance et de l'économie ont plus d'un tour dans leur sac. Après l'initiative instituant un revenu de base inconditionnel, balayée en 2016 par le peuple et les cantons suisses, voilà qu'apparaît celle intitulée « Monnaie pleine », lancée par l'Association Modernisation monétaire. Ses initiants entendent remettre en cause notre système monétaire en habilitant la seule Banque nationale suisse (BNS) à créer de la monnaie scripturale, que les banques créent elles-mêmes afin de financer leurs activités de crédit. À l'heure actuelle, seuls les billets de banque et les pièces de monnaie sont des moyens de paiement légaux, émis par la BNS. Ils ne constituent que 10 % de la masse monétaire en circulation, le 90 % restant étant de la monnaie scripturale. Les auteurs de cette initiative considèrent qu'il ne s'agit pas d'argent réel; aussi veulent-ils en faire du «vrai argent», à savoir de la «monnaie pleine».

Avec le système prôné par cette association, les banques commerciales ne pourraient donc plus créer de monnaie scripturale et, de ce fait, ne pourraient plus prêter que l'argent mis à disposition par les épargnants, les entreprises, les assureurs et d'autres banques, ou la BNS elle-même. Le financement des crédits aux PME ou des hypothèques immobilières serait rendu infiniment plus complexe et plus onéreux dans la mesure où les banques devraient d'abord rassembler les fonds nécessaires jusqu'au dernier sou avant de pouvoir donner leur accord. En clair, ces établissements seraient totalement dépendants de la hardiesse des investisseurs ou des prêts de la banque centrale. Les clients « ordinaires » des banques, eux aussi, pâtiraient de cette situation. Certes, ils auraient l'assurance de pouvoir retirer à tout moment les avoirs déposés sur leurs comptes courants en « Monnaie pleine ». En contrepartie, cependant, la banque ne pourrait ni investir ces fonds ni les faire prospérer. Elle ne pourrait pas les rémunérer et serait contrainte de répercuter l'intégralité des coûts sur les titulaires des comptes, sans quoi elles travailleraient à perte.

Les initiants agitent le spectre de la crise financière de 2008 pour justifier leur démarche législative. Or, la réglementation bancaire a été considérablement renforcée depuis lors, grâce aux mesures prises pour ajuster les exigences en matière de liquidités et de fonds propres. Président de la direction générale de la BNS, Thomas Jordan a expliqué en janvier dernier devant la Société économique de Zurich que «la création de monnaie scripturale par les banques commerciales est limitée par la prise en considération du rapport rendement/risque et par la politique monétaire de la Banque nationale. Dans leurs décisions, les banques tiennent compte de facteurs tels que les intérêts actuels et futurs, la probabilité de retraits de dépôts ou de défauts de crédit, ou encore les prescriptions régissant les liquidités et les fonds propres. Les banques centrales agissent, dans le cadre de leur politique monétaire, sur les taux d'intérêt, ce qui influe sur la demande de monnaie et de crédits de la part du public et freine la création monétaire.». Le système fonctionne parfaitement. Il n'existe donc aucune raison d'en changer.

Cette initiative représente à l'évidence une attaque frontale dangereuse contre notre système financier. Sa mise en œuvre ferait de la Suisse un laboratoire monétaire unique au monde, aucune économie n'ayant, à ce jour, instauré un tel système. Il s'agirait donc d'une expérimentation à très haut risque qui renchérirait inutilement les prestations de services financiers et les crédits, au préjudice des PME et des ménages. C'est pourquoi le Conseil fédéral, les Chambres fédérales, la BNS et même les syndicats ont rejeté cette initiative. Le conseil stratégique de la CVCI vous recommande de glisser un non résolu à cet objet dans l'urne le 10 juin prochain.

www.monnaiepleine-non.ch